



Musée Holocauste Montréal
Montreal Holocaust Museum

RÈGLEMENTS DU CONOURS

« Concours en partenariat avec le Musée McCord »

Article 1. La définition

Le concours « *Concours en partenariat avec le Musée McCord* » est un concours proposé par le Musée de l'Holocauste Montréal avec la collaboration du Musée McCord. Le public doit se rendre sur place au Musée de l'Holocauste Montréal pour participer en remplissant un bulletin de participation sur l'iPad à cet effet dans l'accueil du Musée. Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants.

Article 2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les résidents du Canada, âgés de 18 ans et plus. Plusieurs membres d'une même famille peuvent participer. Cependant, la possibilité de participer au concours est limitée à une (1) inscription par personne.

Article 3. Les formulaires de participation

3.1 Le formulaire de participation se trouve sur un iPad à l'accueil du Musée de l'Holocauste Montréal, situé au 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3W 1M6

3.2 Seules les personnes sur place ayant visité l'exposition permanente du Musée de l'Holocauste Montréal peuvent s'inscrire.

Article 4. Date et heure limite de participation

Le concours se déroule du jeudi 3 mai 2018 au 11 novembre 2018. Le formulaire de participation sera disponible à l'accueil du Musée de l'Holocauste Montréal dès le 3 mai 2018 à 10 h.

Article 5. Le prix

5.1 Deux prix seront attribués dans le cadre du concours « *Concours en partenariat avec le Musée McCord* » : 1) Carte de membre Famille d'un an du Musée McCord (valeur de 75\$) et 2) Carte de membre + 1 d'un an du Musée McCord (valeur de 75\$) pour un total de 150\$.

5.2 Le prix pourra être transférable sous condition de prévenir le Musée de l'Holocauste Montréal avant le 30 novembre 2018.

Article 6. Date et lieu de désignation du gagnant

La désignation des gagnants se fait par tirage au sort, parmi les formulaires dûment complétés, le lundi 12 novembre 2018, à midi, au Musée de l'Holocauste Montréal situé au 5151, chemin de la



Musée Holocauste Montréal
Montreal Holocaust Museum

Côte-Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3W 1M6. Le Musée de l'Holocauste communiquera par téléphone avec les gagnants et ces derniers seront aussi annoncés sur les réseaux sociaux.

Article 8. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site Internet du Musée de l'Holocauste Montréal au <http://museeholocauste.ca> ainsi que sur les médias sociaux du Musée de l'Holocauste Montréal.

Article 9. Exclusion du concours

Les personnes exclues du concours sont le personnel du Musée de l'Holocauste Montréal et du Musée McCord, les membres du conseil d'administration des deux organismes et les personnes domiciliées avec ces ceux-ci.

Article 10. Litiges

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.